

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1823

présenté par

Mme Thomin, M. Naillet, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Garot, M. Bertrand Petit
et M. Potier

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« – la diversité des filières et pratiques agricoles existantes sur le territoire national. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à introduire un objectif de préservation de la diversité des filières et pratiques agricoles françaises dans la notion de souveraineté alimentaire.

La diversité des filières de l'agriculture française sont le fondement de sa richesse et constituent un patrimoine rural, paysager et alimentaire à défendre.